



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 9 juin 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le neuf juin à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Frédéric MOREIRA qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Véronique PELISSIER qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;
Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir à Henri POIRSON ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE CHENNEVIÈRES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 1^{er} juin 2023 ;

VU le rapport de Serge GOUGEROT indiquant que la commune va débuter au mois de septembre la réhabilitation complète de la maison de quartier de Chennevières ;

CONSIDÉRANT que la maison de quartier de Chennevières regroupe plusieurs services destinés à la population dont une crèche familiale, un relai d'assistante maternelle, un centre social et un théâtre ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés dans le cadre de cette opération sont les suivants :

- Rénovation des installations électriques et de chauffage,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Isolation thermique extérieure des murs,
- Installation d'un robinet thermostatique,
- Installation de lampes led à détection,
- Mise en place d'un ascenseur extérieur pour accéder à l'étage,
- Mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que cette opération est susceptible de bénéficier de subventions de la part du Conseil départemental du Val d'Oise et de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce projet est par ailleurs inscrit au PPI de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour un montant de deux cent vingt-cinq mille euros (225 000 €) ;

CONSIDÉRANT que le plan prévisionnel de financement de cette opération s'élève à neuf cent mille euros (900 000 € HT) et s'établit de la façon suivante :

Collectivité	Libellé de l'opération	Coût total de l'opération en € HT						Echéancier de paiement		Récapitulatif des financements prévus		
			Organisme	Plafond des dépenses en €	Montant subventionnable retenu en €	Taux de base	Subvention en €	2023	2024	Organisme	Taux par rapport au coût total de l'opération	Montant en €
Commune de SAINT OUEN L'AUMONE	Réhabilitation de la maison de quartier de Chenevières	900 000,00	Département	1 000 000,00	750 000,00	25,00%	187 500,00	56 000,00	131 500,00	Département	20,83%	187 500,00
			CACP	900 000,00	750 000,00	30,00%	225 000,00	75 000,00	150 000,00	CACP	25,00%	225 000,00
			CAF	405 000,00	337 500,00	45,00%	262 500,00	45 000,00	217 500,00	CAF	29,17%	262 500,00
			Collectivité maître d'ouvrage							Collectivité maître d'ouvrage	25,00%	225 000,00
			Total								Total	100,00%
Total des subventions :							675 000,00					

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à solliciter des subventions auprès des partenaires susceptibles de financer l'opération, notamment le Conseil départemental du Val d'Oise, la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de participation ainsi que tout acte afférent aux demandes de subvention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 23/06/2023

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Harielle LESUEUR